

187 km 448/1

(1961)

Dossiers intéressant la période 1938-1948.

5 130 01

6 130 01

S.N.C.F.

Service du Budget

Etablissement

Région Sud. Est

N° de Crédit : 50.182

**Programme  
Quinquennal**

*Travaux terminés en 1942 -*

Montant du Crédit : 22.978.000, --

Date de l'Autorisation : 23 Juillet 1941.

Date de la Décision Ministerielle : 30 Octobre 1941.

## Lignes Diverses

Objet : *Modification de la Signalisation  
sur certaines lignes à voie unique.*

5 130 01

45



N° REGIONAL: 5130 01  
 N° NATIONAL: 96103 0

POUR MÉMOIRE:  
 ANCIEN N° DU PROJET  
50182

DÉSIGNATION

LIGNES DIVERSES A VOIE UNIQUE

Introduction de l'annonceur.

*Chaque mètre au mètre 1941 - (6,401 mètres à M<sup>c</sup>)*

DATE DE LA PRÉSENTATION	DATE DE LA DÉCISION MINISTÉRIELLE	MONTANT BRUT APPROUVÉ	RÉFÉRENCE AUX PRIX DE :	ANNÉES	DÉPENSES			RÉÉVALUATION DU PROJET
					DÉPENSES BRUTES	VALEUR PRIMITIVE DES INSTALLATIONS SUPPRIMÉES	DÉPENSES NETTES	
31-7-1941	30-10-1941	22 <sup>m</sup> ,978						
		S.E. + M. <sup>c</sup> 12 <sup>m</sup> ,1		1941	0,059	-	0,059	
				1942	1,561	0,030	1,531	
NOTIFICATIONS AUX SERVICES				A FIN 1942	1,620	0,030	1,590	
DU N° DE PROJET LE : 11-8-1941 BT : 1647				1943	0,076	0,057	0,133	
RECTIFICATIF	LE :	BT :		A FIN 1943	1,544	0,087	1,457	
RECTIFICATIF	LE :	BT :		1944	0,214	0,019	0,233	
POUR MÉMOIRE : DÉPENSES PRÉVUES AU PROJET NON IMPUTABLES AU COMPTE D'ÉTABLISSEMENT				A FIN 1944	1,330	0,106	1,224	
COMPTES D'IMPUTATION				1945	0,035	-	0,035	
	MONTANT	OBSERVATIONS		A FIN 1945	1,365	0,106	1,259	
				1946	10,365	-	10,365	
				A FIN 1946	11,730	0,106	11,624	
				1947	6,152	-	6,152	
				A FIN 1947	17,882	0,106	17,776	
				1948	13,861	-	13,861	
				A FIN 1948	31,743	0,106	31,637	
				1949	18,411	-	18,411	
				A FIN 1949	50,154	0,106	50,048	

ANNÉES	DÉPENSES				RÉÉVALUA- TION DU PROJET	CADUCITÉ POSITION DU PROJET
	DÉPENSES BRUTES	VALEUR PRIMITIVE DES INSTALLATIONS SUPPRIMÉES	DÉPENSES NETTES			
REPORT	18,411		18,411			A FIN 19 :
A FIN 1949	43,753	0,100	43,647			19 :
19 50	15,141	0,520	14,621			19 :
A FIN 1950	58,894	0,626	58,268			19 :
19 51	21,914	/	21,914			19 :
A FIN 1951	80,808	0,626	80,182			19 :
19 52	25,518	/	25,518			19 :
A FIN 1952	106,326	0,626	105,700			19 :
19 53	36,248	/	36,248			19 :
A FIN 1953	142,574	0,626	141,948			19 :
19 54	40,959	/	40,959			19 :
A FIN 1954	183,533	0,626	182,907			19 :
19 55	5,506	/	5,506			19 :
A FIN 1955	178,027	0,626	177,401			19 :
19 56	31,477	/	31,477			19 :
A FIN 1956	209,504	0,626	208,878			19 :
19 57	37,132	/	37,132			19 :
A FIN 1957	246,696	0,626	246,070			19 :
19 58	25,966	/	25,966			19 :
A FIN 1958	272,602	0,626	271,976			19 :
19 59	0,021	/	0,021			
A FIN 1959	272,581	0,626	271,955			

LIQUIDATION DU PROJET

CRÉDIT AUTORISÉ \_\_\_\_\_

DÉPENSES FAITES \_\_\_\_\_

DIFFÉRENCE \_\_\_\_\_

SOIT \_\_\_\_\_ %

JUSTIFICATIONS FOURNIES A L' ADMINISTRATION SUPÉRIEURE LE \_\_\_\_\_

No REGIONAL: **5 130 01**  
 NUMERO DU COMPTE NATIONAL: **96 103 0**

POUR MEMOIRE:  
 ANCIEN No DU PROJET  
50.182

DÉSIGNATION

2<sup>ème</sup> Fiche

DATE DE LA PRÉSENTATION	DATE DE LA DÉCISION MINISTÉRIELLE	MONTANT BRUT APPROUVÉ	RÉFÉRENCE AUX PRIX DE :	ANNÉES	DÉPENSES			RÉÉVALUATION DU PROJET
					DÉPENSES BRUTES	VALEUR PRIMITIVE DES INSTALLATIONS SUPPRIMÉES	DÉPENSES NETTES	
31.7.1941	30.10.1941	227.978						
		SE + M <sup>2</sup>		1959	272.581	0.626	271.955	
		72 M <sup>2</sup>		19 crédits				
NOTIFICATIONS AUX SERVICES				A FIN 1959	272.6	0.006	272.0	
DU No DE PROJET LE : 11-8-1941 BT : 1647				19				
RECTIFICATIF LE : BT :				A FIN 19				
RECTIFICATIF LE : BT :				19				
POUR MEMOIRE : DÉPENSES PRÉVUES AU PROJET NON IMPUTABLES AU COMPTE D'ÉTABLISSEMENT				A FIN 19				
COMPTES D'IMPUTATION				19				
MONTANT				A FIN 19				
OBSERVATIONS				19				
				A FIN 19				
				19				
				A FIN 19				
				19				
				A FIN 19				
				19				
				A FIN 19				





ANNÉES	DÉPENSES				RÉÉVALUA- TION DU PROJET	CADUCITÉ POSITION DU PROJET
	DÉPENSES BRUTES	VALEUR PRIMITIVE DES INSTALLATIONS SUPPRIMÉES	DÉPENSES NETTES			
REPORT	0,008	-	0,008			A FIN 1959: <i>Clos</i>
A FIN 1954	149,304	-	149,304			19 :
1955	-	-	-			19 :
A FIN 1955	149,304	-	149,304			19 :
1956	29,968	-	29,968			19 :
A FIN 1956	179,272	-	179,272			19 :
1957	28,119	-	28,119			19 :
A FIN 19	207,391	-	207,391			19 :
1958	54,212	-	54,212			19 :
A FIN 1958	261,603	-	261,603			19 :
1959	0,126	-	0,126			19 :
A FIN 1959	261,729	-	261,729			19 :
19 en N.F.						19 :
A FIN 1959	2,617	-	2,617			19 :
19						19 :
A FIN 19						19 :
19						19 :
A FIN 19						19 :
19						19 :
A FIN 19						19 :
19						19 :
A FIN 19						19 :
19						19 :
A FIN 19						19 :

LIQUIDATION DU PROJET

CRÉDIT AUTORISÉ

22.978.000

DÉPENSES FAITES

*S.E. + M.° :*

534.309.836

DIFFÉRENCE

+

511.331.836

SOIT 2225,31%

JUSTIFICATIONS FOURNIES A L' ADMINISTRATION SUPÉRIEURE LE 28 novembre 1960

1 3/11/41  
D 3421/55

*PQ*

*Edict 5.182*  
5

Secrétariat d'Etat  
aux Communications

PARIS, le 30 Octobre 1941

Direction Générale  
des Transports

5<sup>e</sup> Bureau

Le Secrétaire d'Etat

Région Sud-Est

à Monsieur le Directeur Général de la Société  
Nationale des Chemins de fer.

Modification de la  
signalisation sur  
certaines lignes à  
voie unique

Vous m'avez présenté, le 31 Juillet 1941, un  
projet de modification de la signalisation sur les  
lignes à voie unique de la Région Sud-Est énumérées  
ci-après :

Sud-Est 3 - 10

- ARVANT à ALES (ligne de St-GERMAIN-des-FOSSES à NIMES)
- GRENOBLE à VEYNES (ligne de LYON à GRENOBLE  
VEYNES à MARSEILLE) et à MARSEILLE)
- BELLEGARDE à ANNELMASSE (ligne de BELLEGARDE au BOUVERET)
- LIVRON à BRIANÇON
- St-PIERRE-d'ALBIGNY à BOURG-St-AURICE
- St-ANDRE-le-GAZ à CHAMBERY

Les dispositions envisagées comportent essen-  
tiellement l'emploi de signaux d'avertissement pour  
les gares situées sur les lignes franchies par des  
trains directs et, en outre, un sémaphore double  
pour les lignes à circulation importante.

Cette signalisation doit être réalisée après  
exécution du projet d'établissement de la voie direc-  
te à la traversée des gares des lignes dont il s'a-  
git, qui comportent actuellement le régime de la  
voie de gauche. Ce dernier projet, présenté au titre  
du programme spécial d'équipement, a été approuvé  
par décision ministérielle du 17 Septembre 1941.

D'autre part, en vue de l'application du règle-  
ment unifié de voie unique, la nouvelle signalisation  
sera aussi réalisée sur les lignes déjà aménagées  
pour le franchissement des gares à la vitesse de  
50 kmh et indiquées ci-après :

- AVISE : LE SERVICE DU BUDGET (1 ex.)  
LE SERVICE CENTRAL DES INSTALLATIONS FIXES (10 ex.)  
LA DIRECTION DE L'EXPLOITATION DE LA REGION DU SUD-EST (20 ex. et  
l'annexe)

S. N. C. F.  
SERVICE DU BUDGET  
Entrée le - 4 OCT 1941  
N° 3535

*Chol Ent 569 10/10/41*  
*6/11*  
*M. Halard*  
*Ballandier*

AIX-les-BAINS à ANNEMASSE  
LA ROCHE-sur-FORON à St-GERVAIS-les-BAINS-LE FAYET

Après examen par le Service Technique des Transports, j'approuve le projet présenté dont le montant imputable sur les crédits d'engagement ouverts au budget d'établissement de l'exercice 1941 (programme quinquennal - chapitre D - Améliorations de la circulation) est évalué en principal à 22.978.000<sup>f</sup>,

étant entendu que :

1°) les imputations, tant en dépenses qu'en recettes, effectuées conformément à la circulaire ministérielle du 20 Mai 1902 et à la décision du 11 Septembre 1939, seront les suivantes :

I - Travaux complémentaires proprement dits -  
Somme évaluée en principal à ..... 21.622.000<sup>f</sup>

II - Installations et matériel supprimés :...

a) coût primitif en principal de ces installations, évalué à ..... 1.356.000<sup>f</sup>

b) reprise des matériaux utilisables évalués à ... 678.000<sup>f</sup>

2°) la dépense à payer chaque année devra rester dans la limite des crédits de paiement inscrits à cet effet au budget d'établissement de la S.N.C.F. (programme quinquennal) régulièrement approuvé pour l'exercice correspondant.

P. le Secrétaire d'Etat et par autorisation :  
Le Directeur Général des Transports,  
signé : René CLAUDON.

*C dit 50.182*

~~Copie à M. le Directeur du Service Central du MOUVEMENT,  
suite à sa lettre M. 13 462 du 1er mars 1941 avec un exemplaire de la  
notice explicative.~~

~~Copie à M. le Chef du Service VB de la Région du SUD-EST, à titre d'infor-  
mation.~~

~~Copie à M. le Directeur de l'Exploitation de la Région du SUD-EST, JG.  
suite à sa lettre AG V 6 du 10 juillet 1941.~~

~~155~~

23 JUIL 1941

Copie à M. le Chef du Service du BUDGET, avec un exemplaire de chacune des  
pièces A et C.

SERVICE CENTRAL  
DES  
INSTALLATIONS FIXES  
Région  
du SUD-EST



Pr. le DIRECTEUR  
L'Ingénieur en Chef,  
Chef de la Division Centrale des Études

*31/7/41*

*[Signature]*

Modification  
de la  
signalisation  
sur  
certaines lignes  
à voie unique

Monsieur le Ministre,

Ve 000 240-20

5  
S. N. C. F.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en  
deux exemplaires, le projet relatif à la modification de la  
signalisation sur certaines lignes à voie unique de la  
Région du Sud-Est.

SERVICE DU BUDGET

Entrée le 24 JUIL 1941

*N° 2708  
Sud Est 5m 28/7/41*

Ce projet figure parmi les travaux du Plan Quinquennal  
(Chapitre D - Améliorations de circulation) que vous avez  
bien voulu prendre en considération le 24 octobre 1940, et  
la dotation correspondante est inscrite au budget de l'er  
Etablissement de l'exercice 1941.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, après  
décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de  
mes sentiments de haute considération.

*26/7  
à numérotés*

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux COMMUNICATIONS.

A

*Edit 50182*  
2

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

-----

Région SUD-EST

-----

Lignes diverses

-----

Titre du projet :  
Modification de la signalisation  
sur certaines lignes à voie unique.

-----

NOTICE EXPLICATIVE

-----

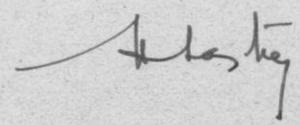
établi et proposé :

PARIS, le 10 JUIL. 1941

Le Directeur de l'Exploitation  
de la Région,



Dressé par le Chef  
du Service V.B.



## A - NOTICE EXPLICATIVE

Sur la Région du SUD-EST, les lignes à voie unique comportent, à peu près toutes, le régime de la "voies uniques" à la traversée des gares avec limitation de la vitesse des trains à 30 ou 40/30 KmH (exceptionnellement 50/30 kmh sur certaines lignes de la Savoie).

Nous présentons, d'autre part, au titre du programme spécial d'équipement, un projet de réalisation de la "voie directe" à la traversée des gares de voie unique sur les lignes ou sections de ligne suivantes :

- ARVANT à ALES (Ligne de St-GERMAIN-DES-FOSSÉS à NIMES).
- GRENOBLE à VEYNES ) (ligne de LYON à GRENOBLE et à
- VEYNES à MARSEILLE ) MARSEILLE)
- BELLEGARDE à ANNEMASSE (Ligne de BELLEGARDE au BOUVERET)
- LIVRON à BRIANÇON.
- St-PIERRE d'ALBIGNY à BOURG St-MAURICE
- St-ANDRE-le-GAZ à CHAMBERY.

L'établissement de la voie directe permettra le franchissement des gares sans limitation spéciale de la vitesse.

Cette mesure doit être complétée par une modification de la signalisation qui fait l'objet du présent projet.

On adoptera les dispositions unifiées proposées par la S.N.C.F. auxquelles M. le Directeur du Contrôle Technique a donné son adhésion par lettre n° 1971/31 du 22 Octobre 1940.

Rappelons qu'elles comportent essentiellement l'emploi de signaux d'avertissement pour les gares situées sur les lignes franchies par les trains directs et, en outre, un sémaphore double pour les lignes à circulation importante.

En vue de l'application du règlement unifié de voie unique, la nouvelle signalisation serait aussi réalisée sur les lignes déjà aménagées pour le franchissement des gares à la vitesse de 50 KmH et indiquées ci-après :

- AIX-les-BAINS à ANNEMASSE
- LA ROCHE-sur-FORON à St-GERVAIS-les-BAINS-LE-FAYET

Le projet comprend :

l'équipement avec signaux d'avertissement et sémaphore double (voir croquis type A - pièce B), des gares des sections de ligne ci-après :

- ARVANT à ALES (Ligne de St-GERMAIN-des-FOSSÉS à NIMES).
- GRENOBLE à VEYNES ) (ligne de LYON à GRENOBLE et à
- VEYNES à MARSEILLE ) MARSEILLE)

BELLEGARDE à ANNEMASSE (ligne de BELLEGARDE au BOUVERET) (1)  
- l'équipement avec signaux d'avertissement sans sémaphore  
(voir croquis type B - pièce B) des gares des lignes ci-après

- LIVRON à BRIANÇON (parties à voie unique)
- St-PIERRE d'ALSIGNY à BOURG St-MAURICE.
- St-ANDRE-le-GAZ à CHALBERY.

- l'équipement avec signaux d'avertissement et sémaphore double (voir croquis type C - pièce B) des lignes déjà aménagées pour le franchissement des gares à la vitesse de 50 Km/h, savoir

- AIX-les-BAINS à ANNEMASSE.
- LA ROCHE-sur-FORON à St-CERVAIS-les-BAINS.

- la commande à distance des aiguilles et des verrous mécaniques dans certaines gares.

La dépense totale, imputable au compte "Etablissement - Travaux complémentaires" s'élèvera, suivant détail estimatif ci-joint (pièce C) à 22' 300 000 Frc.

Le sous-compte "installations et matériel supprimés" étant débité de la valeur primitive des installations supprimées, évaluée à 1 356 000<sup>f</sup> et crédité de la valeur actuelle des matériaux utilisables à provenir de l'opération évaluée à 678 000<sup>f</sup>

Les dispositions envisagées permettront de simplifier le règlement de voie unique qui sera unifié sur les lignes de la S.N.C.F., et d'améliorer de façon très sensible le tracé des trains directs de voyageurs et de marchandises.

Les travaux inscrits au programme du Plan quinquennal seront entrepris prochainement pour être terminés en 1942

---

(1) Le projet comprend aussi l'équipement de la gare de St-CERVAIS-les-BAINS - VOIRONS pour compléter l'aménagement de la section d'ANNEMASSE à EVIAN-les-BAINS.